

Image not found or type unknown



Accident de travail congés payés

Par **zalcha_old**, le **08/06/2007** à **14:30**

bonjour, rnje suis actuellement en accident du travail depuis novembre 2005. rnj'ai appris que mon employeur va revendre son entreprise. rncomme je ne peux pas prendre mes congés comment celui ci va me les payer. rnje voudrais savoir s'il va devoir me les payer double ou pas rnje vous remercie de me répondre rn en attendant votre réponse, je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.